

**Demande d'admission au vote par correspondance pour les élections communales du 8 octobre 2017**

**Collège des bourgmestre et échevins  
de la Commune de Kayl  
B.P. 56  
L-3601 KAYL**

Madame, Messieurs,

Je soussigné(e).....  
*(nom, prénoms)*

nationalité.....

né(e) le..... à .....

profession.....

résidant à :

.....  
*(rue, numéro, code postal, localité, pays)*

ai l'honneur de solliciter l'admission au vote par correspondance lors des élections communales du 8 octobre 2017.

Je vous prie de bien vouloir m'envoyer les documents à l'adresse suivante :

.....

.....  
*(rue, numéro, code postal, localité, pays)*

La présente demande est motivée comme suit :

1)  pour des raisons professionnelles ou personnelles je me trouve dans l'impossibilité de me présenter en personne au bureau de vote **(voir verso)**.

.....  
*(détails concernant la nature de l'empêchement)*

2)  je suis âgé(e) de plus de 75 ans **(voir verso)**.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

....., le .....

.....  
*(signature)*

**Conformément à l'article 263 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, la demande doit parvenir, sous peine de déchéance, au collège des bourgmestre et échevins entre le 31 juillet 2017 et le 8 septembre 2017.**



### Note d'information

**La demande sub 1** au verso pourra être accompagnée d'une pièce justifiant l'existence de la circonstance invoquée, telle que : certificat médical, attestation patronale, certificat scolaire, etc....

A défaut de pièce le demandeur devra détailler les raisons de l'empêchement (l'article 262 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 exige que les raisons d'empêchement doivent être dûment justifiées).

En cas de **demande sub 2** aucune pièce n'est exigée.